

LE MADAWASKA

La C... Public... Madawaska

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

J. G. BOUCHER, rédacteur

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les citoyens de la ville d'Edmundston seront probablement appelés, mardi prochain, à choisir un maire et des échevins pour le terme d'office 1926-27.

Il nous semble inutile de rappeler que c'est un devoir pour tout citoyen d'aller déposer son vote au jour du scrutin; mais malheureusement, chez nos français, on se désintéresse tellement de l'administration de la chose publique, qu'il nous semble opportun de leur mettre sous les yeux l'obligation qui incombe à tout bon citoyen au jour d'une élection.

UNE EXPERIENCE

On se rappelle qu'au mois de janvier dernier, les contribuables du district scolaire furent convoqués en assemblée pour l'élection d'un commissaire pour remplacer M. J.-B. Michaud démissionnaire. Or à cette assemblée, on ne comptait qu'une vingtaine des nôtres, tandis que la population anglaise de la ville y était au complet. L'élection eut lieu, et le résultat eut pour effet de mécontenter même ceux qui ne s'étaient pas donné la peine de se rendre à l'assemblée. L'avenir nous dira si ce choix fut pour le plus grand bien de l'administration scolaire. Dans tous les cas, les choses semblent aller de mal en pis. Un premier résultat est que notre principal, M. Savoie, et quelques autres instituteurs ont dû résigner leur position, et déjà l'on sait qu'un autre principal a été engagé pour la prochaine année scolaire.

NOUVELLE OCCASION

Aujourd'hui nous devons nous prononcer sur le choix non moins important des officiers municipaux. Nous ne ferons sûrement pas la bêtise cette fois de laisser élire nos représentants par des personnes qui ne regardent qu'à leur intérêt personnel. Nous sommes assez importants comme groupe ethnique pour voir à nos propres besoins, et de plus imposer nos volontés en tant qu'elles sont justes et équitables.

CE N'EST PAS UNE CABALE

Nous ne prétendons pas, par cet article, influencer le vote de qui que ce soit; ce que nous voulons, c'est d'essayer de démontrer qu'il est de la plus grande importance que tous aillent voter au jour du scrutin.

Sommes-nous satisfaits de l'administration actuelle, alors faisons-nous un devoir de l'aller supporter. Si au contraire, nous en sommes mécontents pour des raisons valables, autre raison pour élire d'autres représentants.

En s'abstenant de voter, on anéanti non seulement nos droits de bons citoyens, mais on s'expose à se faire voter notre vote par un individu qui peut-être, favorisera celui que nous ne voudrions pas supporter.

Encore une fois, ne nous désintéressons donc pas de la chose publique au point de laisser administrer les affaires de la ville par quelques intéressés. Donnons notre support à l'un ou l'autre groupe, mais avant de déposer notre bulletin, demandons-nous sérieusement si nous votons pour le plus grand intérêt des citoyens en général, et votons en conséquence. Ne nous exposons pas de nouveau au résultat obtenu lors de l'assemblée des contribuables en janvier dernier. Et quand nous aurons voté selon notre conscience, nous aurons au moins la satisfaction d'avoir fait notre devoir de bon citoyen.

A. Chiasson.

L'HON. MEDERIC MARTIN RELU MAIRE DE MONTREAL

Montréal, 13.—Pour la sixième fois, l'hon. Médéric Martin a été élu, hier, maire de Montréal, après la lutte la plus acharnée et la plus vive peut-être dont l'histoire de la métropole puisse faire mention pour ces dernières années. La lutte fut d'autant plus dure que le résultat resta incertain jusqu'à la fin et ce fut une surprise générale et non dissimulée dans les cercles municipaux quand aux rapports définitifs eurent été communiqués.

M. Martin l'emporta par une majorité considérable. Il a obtenu 24,478 voix de plus que son plus proche adversaire, M. Desaulniers, et 38,544 voix de plus que son deuxième adversaire, M. Baillargon. M. Martin a obtenu 52,090 voix; M. Desaulniers, 23,612 voix; et M. Baillargon 13,546. Le pourcentage des votes dans l'élection à la mairie a été d'environ 52 pour cent. Sur les 181,243 électeurs qu'il y a actuellement à Montréal, 91,248 sont allés enregistrer leur vote, si l'on excepte les 25 polls dont on ne connaît pas encore les résultats. La proportion est toutefois plus grande qu'à la dernière élection municipale alors que le pourcentage était de 49.

Sept nouveaux candidats ont été élus en opposition aux échi-

vins sortant de charge. Parmi ces nouveaux échevins, il y a M. M. le Dr Ernest Poulin, ancien député, élu dans le quartier St-Jean, qui l'a emporté sur son adversaire l'échevin Mongeon par une majorité de 206 voix; Mercier dans le quartier Delormier, qui a défait son adversaire l'échevin J.-E. Sansregret, par 605 voix; et Joseph Monette, qui bat l'échevin Levine par 224 voix.

Les autres nouvelles figures, outre l'hon. M. Martin, sont MM. W. Holland dans le quartier St-George, J. A. Mathewson dans St-André, J.-R. Rochon, dans Mont-Royal. Les autres échevins élus hier sont MM. J.-A. Brodeur dans le quartier Ville-Marie par 65 voix seulement de majorité; Desroches, dans Hochelaga, 256 voix; Savard, dans Saint-Denis, par 266 voix; Généreux, dans St-Jacques, par 392; Riel, dans St-Eusèbe, par 61 voix; Angrignon, dans St-Paul, par 436; Lalonde, dans Maisonneuve, par 1,305; Schubert dans St-Louis, par 450 voix; Jarry, dans Villiers, par 1,597; Hushion, dans St-Joseph par 970; Langlois, dans St-Gabriel, par 1,286; Vandelay, dans Saint-Jean-Baptiste, par 1,452; Vaillancourt, dans Mercier par 1,976.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

LA PEUR

La peur n'existe pas. C'est ce que nous affirmions certains autorités en matière de psychopatrique. Ou plus exactement, ces hommes de la science considèrent la peur comme un sentiment non naturel, et factice. Il est vrai qu'on pourrait répondre qu'il est extrêmement naturel, en campagne, de baisser la tête en entendant siffler des obus au dessus de soi. Mais ils répliqueraient: "La peur ne se produit que par une opération de notre esprit basée sur ce que nous avons appris au sujet du danger: nous l'inventons et la gravons dans notre cerveau par vertu de la loi d'attraction psychomente." Si un être ne connaît pas le danger, il n'éprouve pas de crainte. Au milieu du tumulte des grandes cités, les écureuils et les pigeons viennent chercher leur nourriture dans la main de l'homme, parce qu'ils n'ont jamais appris à le redouter. Il est indéniable que l'enfant ne deviendrait pas peureux si on ne lui faisait la tête d'histoire de Croquemittains, Loups Garous et Revenants; il n'aurait pas la terreur de l'obscurité, si l'on n'avait pris soin de peupler cette dernière, dans sa petite cervelle, d'être mystérieux et malfaisants. Toutefois, il n'y a peut-être pas beaucoup d'intérêt à discuter

George Nestler Tricoche.

M. BISHOP, PRINCIPAL A L'ECOLE D'EDMUNDSTON

A leur assemblée de lundi dernier, les commissaires ont résolu d'engager M. Bishop, actuellement principal à l'école de Bathurst et antérieurement de l'école de Milltown, pour remplacer M. Savoie qui, comme l'on sait, a démissionné donant comme raison qu'il ne faisait dans l'intérêt des contribuables et des élèves. M. Bishop est encore un jeune homme; espérons cependant qu'il saura maintenir la haute réputation que notre école a acquise dans la province.

\$75,000. EN TROIS ANS

Augmentation des propriétés—Diminution de l'assèment de \$15,000.—Diminution de \$13,941.97 de la dette courante.

Son Honneur le Maire Cormier a donné en assemblée publique hier soir à la maison de cour, un compte rendu des opérations et de l'administration de la ville pour les trois dernières années sous son administration.

A son avènement au pouvoir, la ville avait une dette courante à la Banque Provinciale au montant de \$32,262.97, laquelle est aujourd'hui réduite à \$18,321. Une diminution de \$13,941.97.

N'ayant pas d'hotel de ville, le conseil de 1923 décida d'acheter la propriété Emmerston au montant de \$23,000.—payable à \$1,000.00 par année. Ce montant représente à peu près la somme payée chaque année, pour un loyer pour la salle du conseil. Le conseil vendit ensuite la propriété en face de l'Hotel Royal au montant de \$6000.00 qu'il appliqua à la dette de la propriété Emmerston, ce qui fait la somme de \$9000. payée depuis trois ans sur cette propriété.

Les terrains "Ordonnance" furent achetés du gouvernement pour le montant de \$1536. De ces terrains, des lots furent vendus pour \$18,000. ce qui donne déjà un bénéfice de près de \$300.00, et il reste encore 4-lots valant dans le moins \$500.00, chacun. Donc un profit net sur cette transaction, d'un côté de \$2,300.

LA PERSECUTION CONTINUE

Mexico, 14 (P.C).—Le département de l'intérieur annonce officiellement qu'il a invité Mgr Carvana, délégué apostolique au Mexique et aux Antilles, citoyen américain, à montrer que les passeports à l'aide desquels il a pénétré au Mexique sont en règle. Si on y découvre des irrégularités, le prélat sera invité à quitter le pays.

Le département annonce que l'évêque Huejutla, Mgr José Manrique Zarate, devra répondre au procureur général de la récente lettre pastorale qu'il a publiée et que le gouvernement considère séditieuse. L'évêque est menacé d'un procès devant la cour fédérale.

La propriété de la ville, a été améliorée, pour le montant de \$5,990.39.

Il a fallu faire des réajustages à l'écluse de la Rivière Verte. Ces travaux ont coûté \$5,140.

Le système d'alarme a coûté à la ville \$10,459.94.

Il a fallu acheter d'autres compteurs électriques pour le montant de \$3000.00.

Autres améliorations générales aux propriétés pour le montant de \$1,373.19.

Donc, en tout, l'état financier de la ville montre un surplus de \$75,000. à peu près sur l'année 1922. Ce qui veut dire un surplus de \$25,000. par année pendant que notre assèment était diminué de \$15,000. Voici comment cet assèment a été diminué: Au commencement de 1923, l'assèment était de \$65,000. En 1924, il a été réduit de \$10,000, ce qui le mettait à \$55,000. En 1925, il n'était que de \$52,000, autre réduction de \$3,000, et cette année il est basé à \$50,000.

A part cela, le fonds d'amortissement qui n'était que de \$8,856.82 en 1922, a été augmenté à \$35,375.32, donc une augmentation en trois ans de \$26,518.50.

Une foule nombreuse assistait à cette assemblée: On ne saurait trop louer cette manière de faire, c'est-à-dire de rendre un compte fidèle de l'administration à la fin de chaque terme. De cette manière les contribuables sont à même de voir s'ils doivent ou non supporter les administrateurs dont le terme d'office se termine. Nous espérons que la prochaine administration quelle qu'elle soit, sera la même chose.

LA SESSION PROVINCIALE LEGISLATIVE IMPOSANT DISCOURS DE L'HON. M. VENIOT

L'ancien premier ministre et chef actuel de l'opposition du Nouveau-Brunswick fait sa principale harangue de la session sur le budget provincial.

A FREDERICTON

L'hon. Pierre J. Veniot a prononcé hier, un grand discours. Il ne s'est pas contenté de critiquer le budget, mais il a fait ce que tous les chefs d'opposition ne font pas toujours, disposés ou prêts à faire: il a émis des suggestions pratiques pour permettre à la province de faire face à l'état dans lequel elle se trouve, sans avoir recours à la taxe directe qui, a-t-il dit, est un remède fatal. Il a demandé au gouvernement de mettre une taxe de 2 à \$3 par cheval-vapeur sur l'énergie électrique qui sera produite au Grand Sault, et une taxe sur l'énergie électrique exportée hors de la province. De cette seule source, il serait possible de tirer \$100,000 de revenus.

L'ancien premier ministre a aussi conseillé au gouvernement de s'entendre avec les marchands de bois pour augmenter l'impôt sur la coupe du bois.

Il est allé plus loin et il a conseillé à M. Baxter de remplir les promesses qu'il avait faites à l'électorat de la province et de réduire à \$200,000 les dépenses sur les ports maritimes.

Suivant les estimés du secrétaire provincial, ces dépenses se montent à \$300,000. Il serait possible d'épargner \$100,000 sur ce seul item.

M. Veniot a passé en revue les finances de la province dont il a fait une étude approfondie et il a justifié les actes de son gouvernement.

C'est l'hon. David Stewart, ministre des travaux publics, qui a proposé l'ajournement du débat.

L'HON. M. STEWART

L'hon. M. Stewart commence son discours en réitérant ses félicitations à l'orateur de la chambre. Il fit ensuite référence au discours du député de Gloucester M. Doucet à propos de la question de la taxe sur la gasoline et la réduction des licences d'automobiles. "Nous n'avons, dit-il, aucune déclaration à faire à présent sur ce sujet. De plus le gouvernement est conscient qu'il peut administrer les affaires de la province sans l'aide de M. Doucet; et si, par la suite, nous avons besoin de ses services nous irons les lui demander."

Référant à une autre question de M. Doucet à l'égard d'un M. Nicholle, il dit que son gouvernement avait continué d'employer le même homme, un employé de l'ancien gouvernement, au même salaire que sous l'ancien régime, et que, cet homme s'occupait des machines pour les chemins.

M. Doucet avait fait allusion au coût de réparation des automobiles durant la saison d'hiver, et que les dépenses avaient été plus grandes cette année que par les années passées, quand ces réparations, dit M. Stewart, de faire un gouvernement. "Nous avons demandé au surintendant du garage, dit M. Stewart, de faire un estimé du coût d'opération pour trois mois, en employant suffisamment de main d'œuvre pour effectuer tous les réparages, et cet estimé se montait à \$3,300. Le garage fut fermé le premier de janvier et le travail fait ailleurs sous la surveillance de M. Mahoney, à un coût total de \$1,600, économisant ainsi au-delà de \$1,800. Dans mon seul département nous avons économisé au-delà de \$1,471, et cependant on nous accuse de ne pas faire d'économie."

Continuant la discussion, il dit que des plaintes avaient été fai-

tes en juin et juillet par des employés des chemins qui n'avaient pas été payés. En repassant les comptes, il dit qu'il a trouvé des factures pour le montant de \$983,604, encourues par l'ancien gouvernement et qui n'avaient pas été payées. Une investigation fut faite, et tous les montants qu'il croyait justes ont été payés.

Il parla ensuite des contrats, de M. Dugal, qui, dit-il, a eu la bonne idée de discontinuer les travaux quelques jours après le changement de gouvernement. Il dit cependant que M. Dugal avait ignoré les spécifications du contrat, données par les ingénieurs.

Il blâma ensuite l'ex-Premier Ministre disant que les membres qui composaient le bureau de la voirie et les contracteurs étaient les amis politiques de M. Veniot. "Ce qui est regrettable, c'est que le département des travaux publics ne peut actuellement définir par aucun record le montant juste de la dette de la province."

M. Stewart continue ses attaques contre l'administration Veniot, à propos des constructions de ponts, des routes, l'achat d'un tracteur, qui, prétend M. Stewart ne valait rien, il accuse ensuite M. Veniot de mauvaise administration, de négligence et d'avoir payé à des individus des sommes considérables pour des terrains qui n'ont jamais été utilisés et qui sont d'aucune valeur pour la province.

Nous regrettons de ne pouvoir donner, faute d'espace, un rapport plus détaillé de ce discours.

M. BENTON EVANS

M. Benton Evans, député du comté de Queens plaide en faveur d'un plus grand développement de l'industrie du charbon au Nouveau Brunswick. Il déclara que la population de la province en général, ne réalise pas l'importance de l'industrie de charbon de Minto, qui, dit-il, donne de l'emploi à 600 hommes directement, avec une liste de paie de \$1,000,000, et un rendement de 250,000 tonnes annuellement. Ce rendement pourrait être augmenté considérablement si la population du Nouveau Brunswick utilisait le charbon produit dans leur propre province. Le charbon n'est pas de toute première qualité, mais d'une espèce bitumineuse qui donne de bons résultats avec des appareils adaptés à son usage. Il plaide en faveur de l'établissement d'une manufacture de Coke à Minto.

Parlant de la loi de prohibition, il dit que son gouvernement mettrait la mise en force et que l'inspecteur en chef avait une grosse charge à remplir.

M. ATKINSON

M. Atkinson, député de Sunbury fait un fort plaidoyer en faveur de la conservation de nos forêts. Il demande qu'on mette une restriction plus sévère sur la coupe du bois. Il accuse l'ancien ministre des terres et des mines d'avoir accordé des privilèges spéciaux à une compagnie forestière dont R. B. Smith, ex-député de Sunbury était le gérant. Il demande une investigation au comité des comptes publics de ce qu'il avance.

M. DYSART

M. Dysart, député de Kent, et antérieurement orateur de la chambre dans le gouvernement Veniot, demande que le premier ministre appointe un juge de la cour suprême pour faire une investigation des irrégularités dont M. Stewart accuse l'ex-premier Ministre M. Veniot dans l'admi-

Suite à la page 8